



MERIDJA Mohamed

INTERNATIONAL JUDO FEDERATION FEDERATION INTERNATIONALE DE JUDO FEDERACION INTERNACIONAL DE JUDO

Education and Coaching Director Comité Olympique Algérien Rue Lakhdar Manaa BP 460 Ben Aknoun 16306 Algeria
Tél/Fax. :+213 21 92 39 19 / +213 21 79 11 56 E-mail : meridjajudoecc@yahoo.fr

29 avril 2017

Cher Président,

En application des statuts de la FIJ (point 11.13) et faisant suite aux recommandations du Président de la FIJ, la Commission Education est chargée de mettre en œuvre le renouvellement de la Commission des athlètes à l'issue des prochains championnats du monde qui se tiendront à Budapest, Hongrie.

I/ Composition:

La Commission des athlètes sera le trait d'union entre les athlètes en activité et la FIJ.

La Commission des athlètes est constituée de 9 membres, comprenant des athlètes en activité et en retraite. 5 membres sont élus pour un mandat de quatre ans à l'issue du Championnat du Monde qui suivra les Jeux Olympiques, 1 membre pour chaque Union Continentale.

-4 athlètes sont désignés par le Comité Exécutif pour une période de 4 années. Les 9 membres de la Commission des athlètes élisent un Président parmi eux.

Le Président de la Commission des Athlètes devient membre auxiliaire du Comité Exécutif et est invité à assister aux réunions du CE en relation avec l'ordre du jour concernant la Commission des Athlètes.

II/Missions:

-La Commission des Athlètes se réunit avec le CE de la FIJ et émet ses recommandations.

-La Commission des Athlètes sera impliquée dans la préparation de chaque Championnat du Monde pour assurer les besoins et souhaits des athlètes.

-La Commission des athlètes s'attèlera à la formation des athlètes et la préparation pour leur vie professionnelle après leur fin de carrière.

-La Commission des athlètes travaillera à l'effet d'accroître la participation féminine dans le sport du judo.

III/Conditions d'éligibilité:

Pour être éligible :

-Les candidats doivent être âgés de 18 ans ou plus à la date des élections.

-Les candidats doivent avoir déjà participé aux Jeux Olympiques ou aux championnats du Monde et doivent n'avoir jamais fait l'objet d'un contrôle anti dopage positif durant leur carrière sportive.

Elections :

Seules les Fédérations Nationales affiliées à la FIJ peuvent proposer 1 candidat.

L'élection doit porter sur le choix de 5 différents athlètes sur la liste des candidats.

L'athlète ayant obtenu le plus grand nombre de voix pour chaque Union Continentale devient membre de la Commission des Athlètes pour son Union.

Organisation des élections:

Chaque Fédération Nationale affiliée à l'IJF peut présenter un Candidat, 3 mois avant les Championnats du Monde, 1 candidat pour chaque fédération Nationale affiliée à l'IJF.

La date limite pour le dépôt des candidatures est porté à 3 semaines avant les championnats du Monde de Budapest, Hongrie.

Une liste des candidats sera publiée 2 semaines au moins avant les Championnats du Monde de Budapest.

Les athlètes peuvent voter durant les compétitions individuelles des Championnats du Monde. Seuls les athlètes accrédités peuvent voter, Chaque athlète recevra un bulletin de vote sur présentation de son accréditation dans la zone de la chambre d'appel. Le vote se fait à bulletin secret.

L'organisation des élections sur les lieux est placée sous la responsabilité du Secrétaire Général de la FIJ/SG/ et la Commission de l'Education avec le concours des organisateurs du Championnat du Monde. La Commission de l'Education fournira les bulletins de vote.

Le SG, la Commission de l'Education avec le concours des organisateurs fixent le nombre et l'emplacement des urnes, et superviseront les volontaires et le programme horaire du déroulement du vote.

Le Comité Exécutif désigne les scrutateurs.

Les résultats des élections seront annoncés lors de la dernière journée de la compétition individuelle et les membres de la Commission seront présentés publiquement (Avant une fin de tableau ou la cérémonie de remise des médailles).